

Nouvelles exigences relatives à l'éducation permanente (ÉP) en vue du renouvellement de permis pour 2026

L'ARSF a instauré de nouvelles exigences relatives à l'éducation permanente (ÉP) à l'intention des agents d'hypothèques et des courtiers en hypothèques. Ces exigences comportent deux volets : l'ÉP sur la conduite et l'ÉP sur les connaissances techniques et le perfectionnement professionnel (« ÉP professionnelle »).



La date limite pour terminer le cours d'ÉP sur la conduite **et** d'ÉP professionnelle est le 31 mars 2026



Vous devez terminer les cours en ÉP durant les années paires : 2026, 2028, 2030, etc.

Si vous ne respectez pas les exigences relatives à l'ÉP dans les délais prescrits :

- votre permis ne sera pas renouvelé;
- vous ne pourrez pas exercer les fonctions d'agent ou de courtier tant que vous n'aurez pas achevé toutes les heures d'ÉP et que votre permis ne sera pas rétabli;
- votre demande de renouvellement de permis ne respectera pas les exigences minimales et fera l'objet d'un examen minutieux.

Nouvelles exigences relatives à l'ÉP

Il y a deux volets

Cours d'ÉP sur la conduite

- 5 heures pour les agents
- 7 heures pour les courtiers

Organismes de prestation de cours d'ÉP accrédités par l'ARSF

Les cours d'ÉP sur la conduite sont offerts par les prestataires suivants reconnus par l'ARSF pour le cycle d'ÉP de 2024 à 2026 :

- [Association des courtiers hypothécaires du Canada \(ACHC\)](#)
- [Professionnels hypothécaires du Canada \(PHC\)](#)
- [Real Estate and Mortgage Institute of Canada \(REMIC\)](#)

Rendre compte à l'ARSF

Si vous avez suivi le cours d'ÉP sur la conduite, le prestataire du cours en informera directement l'ARSF. Vous n'avez donc pas besoin de rendre compte de votre participation au cours à l'ARSF.



Heures d'ÉP sur les connaissances techniques et le perfectionnement professionnel (ÉP professionnelle)

- 10 heures pour tous les agents et courtiers

Ces heures supplémentaires contribueront à accroître le professionnalisme dans votre secteur.

Parlez à votre courtier principal pour en savoir plus sur l'ÉP professionnelle.

Prestataires de cours admissibles

Dans le cas de l'ÉP professionnelle, vous choisissez les cours :

- doivent être en lien avec les aspects techniques du courtage hypothécaire;
- peuvent inclure des séminaires, des webinaires et des conférences du secteur.

Consultez le site Web de l'ARSF pour vous familiariser avec les lignes directrices sur les cours pour les [agents de niveau 1](#), les [agents de niveau 2](#), les [courtiers](#) et les [courtiers principaux](#).

Rendre compte à l'ARSF

Vous devez conserver les documents attestant que vous avez effectué les heures d'ÉP professionnelle, et l'ARSF pourrait exiger de voir vos documents :

- Vous devez conserver les documents correspondant aux quatre années précédant le cycle de renouvellement en cours. Par exemple, une fois les heures d'ÉP effectuées pour l'échéance du 31 mars 2026, vous devez conserver les documents connexes jusqu'au 31 mars 2030.
- Il peut s'agir de certificats ou de dossiers semblables attestant de la fréquentation ou de la réussite du cours.
- Vous devrez fournir le nom du cours, le nom du prestataire, le nombre d'heures et la date d'achèvement.